

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de préparation 16-sept.-2011 Date de révision 30-nov.-2024 Numéro de révision 4

# Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Description du produit: <u>Methylamine, 2M in methanol</u>

Cat No. : H26889 Formule moléculaire C H5 N

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée**Substances chimiques de laboratoire.

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société .

Thermo Fisher (Kandel) GmbH

Erlenbachweg 2, 76870 Kandel, Germany

Tel: +49 (0) 721 84007 280 Fax: +49 (0) 721 84007 300

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG

Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach

Tél: +41 (0) 56 618 41 11

https://www.fishersci.ch/ch/en/customer-help-

support/forms/email-us.html

Adresse e-mail begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701 Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99 Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

rtamoro a appor a argonos aax Etato Onio . 201 100 1100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300 Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

#### Methylamine, 2M in methanol

**CENTRE ANTIPOISON - Services** d'information d'urgence

France; I.N.R.S.: +33(0)145425959

bnpc@chru-nancy.fr

http://www.centres-antipoison.net/ **Belgique**; 070 245 245 (24/7) info@poisoncentre.be

https://www.centreantipoisons.be/ Luxembourg; 8002 5500 (24/7)

## **Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

#### **Dangers physiques**

Liquides inflammables Catégorie 2 (H225)

#### Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par voie orale
Catégorie 3 (H301)
Toxicité aiguë par voie cutanée
Catégorie 3 (H311)
Toxicité aiguë par inhalation – Vapeurs
Corrosion/irritation cutanée
Catégorie 3 (H331)
Catégorie 3 (H331)
Catégorie 1 B (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Catégorie 1 (H318)
Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition)
Catégorie 1 (H370)
Catégorie 3 (H335)

#### **Dangers pour l'environnement**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

#### Danger

#### Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H301 + H311 + H331 - Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation

## Conseils de prudence

ALFAAH26889

Date de révision 30-nov.-2024

#### Methylamine, 2M in methanol

Date de révision 30-nov.-2024

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

#### 2.3. Autres dangers

Lacrymogène.

Toxique pour les vertébrés terrestres

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Méthanol	67-56-1	200-659-6	92-93	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370)
Méthylamine	74-89-5	EEC No. 200-820-0	7-8	Flam. liq. 1 (H224) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox; 4 (H332) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335)

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Méthanol	STOT Single Exp. 1 :: >= 10	-	-
	STOT Single Exp. 2 :: 3 - < 10		
Méthylamine	STOT SE 3 :: C>=5%	-	-

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au

médecin responsable.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment

à l'eau et consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter

immédiatement un médecin.

## Methylamine, 2M in methanol

Date de révision 30-nov.-2024

Ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection individuelle du personnel** Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures **de premiers secours** de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition. Difficultés respiratoires. Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique: En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation: L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

#### Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. Inflammable. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

#### Produits dangereux résultant de la combustion

Oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

## Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Mettre en place une ventilation adaptée. Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### Methylamine, 2M in methanol

Date de révision 30-nov.-2024

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Éliminer les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Zone contenant des substances inflammables.

Classe 3

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 3 https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition

Liste source (s): Union Européenne - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission Belgique - Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1) Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 France - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19. 2018. (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984) gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée,

## Methylamine, 2M in methanol

Date de révision 30-nov.-2024

révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Méthanol	TWA: 200 ppm 8 hr	WEL - TWA: 200 ppm	TWA / VME: 200 ppm (8	TWA: 200 ppm 8 uren	TWA / VLA-ED: 200
	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	TWA; 266 mg/m <sup>3</sup> TWA		TWA: 266 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	ppm (8 horas)
	Skin	WEL - STEL: 250 ppm	TWA / VME: 260 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 250 ppm 15	TWA / VLA-ED: 266
		STEL; 333 mg/m <sup>3</sup> STEL	(8 heures). restrictive	minuten	mg/m³ (8 horas)
			limit	STEL: 333 mg/m <sup>3</sup> 15	Piel
			STEL / VLCT: 1000	minuten	
			ppm. restrictive limit:	Huid	
			this value is not set by		
			regulation and comes		
			from a circular published		
			by the Ministry of Labor.		
			STEL / VLCT: 1300		
			mg/m <sup>3</sup> . restrictive limit:		
			this value is not set by		
			regulation and comes		
			from a circular published		
			by the Ministry of Labor.		
			Peau		
Méthylamine			STEL / VLCT: 10 ppm.		STEL / VLA-EC: 15 ppm
			STEL / VLCT: 12	TWA: 6.6 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	
			mg/m³.	STEL: 15 ppm 15	STEL / VLA-EC: 19
				minuten	mg/m³ (15 minutos).
				STEL: 19 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA / VLA-ED: 5 ppm
				minuten	(8 horas)
					TWA / VLA-ED: 6.5
					mg/m³ (8 horas)

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Méthanol	TWA: 200 ppm 8 ore.	100 ppm TWA MAK;	STEL: 250 ppm 15	huid	TWA: 200 ppm 8
	Time Weighted Average	130 mg/m³ TWA	minutos	TWA: 100 ppm 8 uren	tunteina
	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 ore.	MAKSkin absorber	TWA: 200 ppm 8 horas	TWA: 133 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	TWA: 270 mg/m <sup>3</sup> 8
	Time Weighted Average		TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8		tunteina
	Pelle		horas		STEL: 250 ppm 15
			Pele		minuutteina
					STEL: 330 mg/m <sup>3</sup> 15
					minuutteina
					lho
Méthylamine		TWA: 5 ppm (8	STEL: 15 ppm 15		STEL: 10 ppm 15
		Stunden). AGW - ceiling			minuutteina
		factor 2; exposure factor	TWA: 5 ppm 8 horas		STEL: 13 mg/m <sup>3</sup> 15
		Z			minuutteina
		TWA: 6.4 mg/m³ (8			
		Stunden). AGW - ceiling			
		factor 2; exposure factor			
		TWA: 5 ppm (8			
		Stunden). MAK an			
		instantaneous value of			
		10 ppm corresponding			
		to 13 mg/m³ should not			
		be exceeded; even if the			
		MAK value is adhered			
		to, "odor-associated"			
		symptoms cannot be			
		ruled out in individual			
		cases			
		TWA: 6.4 mg/m <sup>3</sup> (8			
		Stunden). MAK an			
		instantaneous value of			
		10 ppm corresponding			
		to 13 mg/m <sup>3</sup> should not			
		be exceeded; even if the			
		MAK value is adhered			
		to, "odor-associated"			
		symptoms cannot be			
		ruled out in individual			

## Methylamine, 2M in methanol

Date de révision 30-nov.-2024

cases Höhepunkt: 10 ppm		
Höhepunkt: 12.8 mg/m <sup>3</sup>		

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Méthanol	Haut	TWA: 200 ppm 8 timer	Haut/Peau	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 100 ppm 8 timer
	MAK-KZGW: 800 ppm	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 timer	STEL: 400 ppm 15	minutach	TWA: 130 mg/m <sup>3</sup> 8 timer
	15 Minuten	STEL: 400 ppm 15	Minuten	TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 150 ppm 15
	MAK-KZGW: 1040	minutter	STEL: 520 mg/m <sup>3</sup> 15	godzinach	minutter. value
	mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten	STEL: 520 mg/m <sup>3</sup> 15	Minuten		calculated
	MAK-TMW: 200 ppm 8	minutter	TWA: 200 ppm 8		STEL: 162.5 mg/m <sup>3</sup> 15
	Stunden	Hud	Stunden		minutter. value
	MAK-TMW: 260 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8		calculated
	8 Stunden		Stunden		Hud
Méthylamine	MAK-KZGW: 10 ppm 15	TWA: 5 ppm 8 timer	STEL: 10 ppm 15	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 10 ppm 8 timer
	Minuten	TWA: 6.4 mg/m <sup>3</sup> 8 timer	Minuten	minutach	TWA: 12 mg/m <sup>3</sup> 8 timer
	MAK-KZGW: 12 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 10 ppm 15	STEL: 13 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 20 ppm 15
	15 Minuten	minutter	Minuten	godzinach	minutter. value
	MAK-TMW: 10 ppm 8	STEL: 12.8 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 10 ppm 8		calculated
	Stunden	minutter	Stunden		STEL: 18 mg/m <sup>3</sup> 15
	MAK-TMW: 12 mg/m <sup>3</sup> 8	Hud	TWA: 13 mg/m <sup>3</sup> 8		minutter. value
	Stunden		Stunden		calculated
	Ceiling: 10 ppm				
	Ceiling: 12 mg/m <sup>3</sup>				

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Méthanol	TWA: 200 ppm	kože	TWA: 200 ppm 8 hr.	Skin-potential for	TWA: 250 mg/m <sup>3</sup> 8
	TWA: 260.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA-GVI: 200 ppm 8	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 hr.	cutaneous absorption	hodinách.
	Skin notation	satima.	STEL: 600 ppm 15 min	TWA: 200 ppm	Potential for cutaneous
		TWA-GVI: 260 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 780 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	absorption
		satima.	min		Ceiling: 1000 mg/m <sup>3</sup>
			Skin		
Méthylamine	TWA: 12.0 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 5 ppm 8 hr.		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8
			TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> 8 hr.		hodinách.
			STEL: 15 ppm 15 min		Potential for cutaneous
			STEL: 19 mg/m <sup>3</sup> 15 min		absorption
					Ceiling: 20 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Méthanol	Nahk	Skin notation	skin - potential for	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 200 ppm 8
	TWA: 200 ppm 8	TWA: 200 ppm 8 hr	cutaneous absorption	órában. AK	klukkustundum.
	tundides.	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	STEL: 250 ppm	TWA: 200 ppm 8	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8
	TWA: 250 mg/m <sup>3</sup> 8		STEL: 325 mg/m <sup>3</sup>	órában. AK	klukkustundum.
	tundides.		TWA: 200 ppm	lehetséges borön	Skin notation
	STEL: 250 ppm 15		TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	keresztüli felszívódás	Ceiling: 400 ppm
	minutites.				Ceiling: 520 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 350 mg/m <sup>3</sup> 15				
	minutites.				
Méthylamine	Nahk		TWA: 10 ppm		TWA: 5 ppm 8
	TWA: 10 ppm 8		TWA: 12 mg/m <sup>3</sup>		klukkustundum.
	tundides.				TWA: 6.4 mg/m <sup>3</sup> 8
	TWA: 13 mg/m <sup>3</sup> 8				klukkustundum.
	tundides.				Skin notation
	STEL: 20 ppm 15				Ceiling: 10 ppm
	minutites.				Ceiling: 12.8 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 25 mg/m <sup>3</sup> 15				
	minutites.				

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Méthanol	skin - potential for	TWA: 200 ppm IPRD	Possibility of significant	possibility of significant	Skin notation
	cutaneous exposure	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> IPRD	uptake through the skin	uptake through the skin	TWA: 200 ppm 8 ore
	TWA: 200 ppm	Oda	TWA: 200 ppm 8	TWA: 200 ppm	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 ore
	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>		Stunden	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	
			TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8		
			Stunden		
Méthylamine		TWA: 10 ppm IPRD			TWA: 8 ppm 8 ore
		TWA: 13 mg/m <sup>3</sup> IPRD			TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 ore
		Oda			STEL: 12 ppm 15

#### Methylamine, 2M in methanol

Date de révision 30-nov.-2024

	STEL: 20 ppm STEL: 25 mg/m <sup>3</sup>		minute STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> 15
			minute

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Méthanol	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 1250	Potential for cutaneous	TWA: 200 ppm 8 urah	Indicative STEL: 250	Deri
	Skin notation	absorption	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 urah	ppm 15 minuter	TWA: 200 ppm 8 saat
	MAC: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm	Koža	Indicative STEL: 350	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 saat
		TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 800 ppm 15	mg/m <sup>3</sup> 15 minuter	
			minutah	TLV: 200 ppm 8 timmar.	
			STEL: 1040 mg/m <sup>3</sup> 15	NGV	
			minutah	TLV: 250 mg/m <sup>3</sup> 8	
				timmar. NGV	
				Hud	
Méthylamine	Skin notation	TWA: 10 ppm		Indicative STEL: 20 ppm	
	MAC: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 13 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 13 mg/m <sup>3</sup> 8 urah	15 minuter	
			STEL: 10 ppm 15	Indicative STEL: 25	
			minutah	mg/m <sup>3</sup> 15 minuter	
			STEL: 13 mg/m <sup>3</sup> 15	TLV: 10 ppm 8 timmar.	
			minutah	NGV	
				TLV: 13 mg/m <sup>3</sup> 8	
				timmar. NGV	
				Hud	

#### Valeurs limites biologiques

Liste source (s): **France** - Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail (deuxième partie: Décrets en Conseil d'Etat). Publié le 28 décembre 2003 dans le Journal officiel de la République Française. Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 relatif au Code du Travail (partie règlementaire). Publié le 12 mars 2008 dans le Journal officiel de la République Française. Décret n° 2009-1570 du 15 décembre 2009 relatif au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail

Publié le 17 décembre 2009 dans le Journal officiel de la République Française

Composant	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Méthanol			Methanol: urine end of	Methanol: 15 mg/L urine	Methanol: 15 mg/L urine
			shift	end of shift	(end of shift)
					Methanol: 15 mg/L urine
					(for long-term
					exposures: at the end of
					the shift after several
					shifts)

Composant	Italie	Finlande	Danemark	Bulgarie	Roumanie
Méthanol					Methanol: 6 mg/L urine
					end of shift

Composant	Gibraltar	Lettonie	République slovaque	Luxembourg	Turquie
Méthanol			Methanol: 30 mg/L urine		
			end of exposure or work		
			shift		
			Methanol: 30 mg/L urine		
			after all work shifts for		
			long-term exposure		

#### Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

## Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Dermale)	Effet aigu systémique (Dermale)	Les effets chroniques systémique (Dermale)
Méthanol		DNEL = 20mg/kg	DNEL = 20mg/kg

#### Methylamine, 2M in methanol

Date de révision 30-nov.-2024

67-56-1 ( 92-93 )	bw/day	bw/day
Méthylamine		DNEL = 0.1mg/kg
74-89-5 ( 7-8 )		bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Méthanol	DNEL = 130mg/m <sup>3</sup>	$DNEL = 130 mg/m^3$	$DNEL = 130 mg/m^3$	DNEL = 130mg/m <sup>3</sup>
67-56-1 ( 92-93 )			-	-
Méthylamine			DNEL = $0.427 \text{mg/m}^3$	$DNEL = 0.72 mg/m^3$
74-89-5 ( 7-8 )				_

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	Eau intermittente	Micro-organismes dans le traitement	
				des eaux usées	
Méthanol	PNEC = 20.8mg/L	PNEC = 77mg/kg	PNEC = 1540mg/L	PNEC = 100mg/L	PNEC = 100mg/kg
67-56-1 ( 92-93 )		sediment dw			soil dw
Méthylamine	PNEC = 0.016mg/L	PNEC =	PNEC = 0.016mg/L	PNEC =	PNEC =
74-89-5 ( 7-8 )		0.776mg/kg		0.1263mg/L	0.126mg/kg soil dw
		sediment dw			

Component	Eau de mer	Des sédiments		Chaîne alimentaire	Air
		d'eau marine	intermittente		
Méthanol	PNEC = 2.08mg/L	PNEC = 7.7mg/kg			
67-56-1 ( 92-93 )		sediment dw			
Méthylamine	PNEC =	PNEC =			
74-89-5 ( 7-8 )	0.0016mg/L	0.0776mg/kg			
		sediment dw			

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques

Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement concus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

#### Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc naturel Caoutchouc nitrile Néoprène PVC	Voir les recommandations du fabricant	-	EÑ 374	(exigence minimale)

Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

#### Methylamine, 2M in methanol

Date de révision 30-nov.-2024

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent

utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation

d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont

de l'expérience

Type de filtre recommandé: Filtre à particules conforme à EN 143 L'ammoniac et

l'ammoniac organique dérivés filtre Type K Vert

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou

d'autres ont de l'expérience

Demi-masque recommandée: - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le

D'après les données d'essai

filtre, FR141

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

**Aspect** Transparent

Odeur

Seuil olfactif

Point/intervalle de fusion

Point de ramollissement

Point/intervalle de fusion

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition 40 °C / 104 °F Inflammabilité (Liquide) Facilement inflammable

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet Liquide

Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

Point d'éclair 7 °C / 44.6 °F Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
pH
Viscosité

Aucune donnée disponible
Aucune information disponible
Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité Soluble

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Composantlog PowMéthanol-0.74Méthylamine-0.713

Pression de vapeur 2.07 Psi @ 20 °C

Densité / Densité 0.785 Densité apparente Sans objet

Densité apparenteSans objetLiquideDensité de vapeurAucune donnée disponible(Air = 1.0)

Caractéristiques des particules (liquide) Sans objet

Methylamine, 2M in methanol

Date de révision 30-nov.-2024

9.2. Autres informations

Formule moléculaire C H5 N Masse molaire 31.06

Propriétés explosives Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Réactions dangereuses Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Excès de chaleur. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces

chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Anhydrides d'acide. Chlorures d'acide. Métaux. Agent réducteur.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx). Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e)Catégorie 3Cutané(e)Catégorie 3InhalationCatégorie 3

#### Données toxicologiques pour les composants

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Méthanol	LD50 = 1187 – 2769 mg/kg (Rat)	LD50 = 17100 mg/kg ( Rabbit )	LC50 = 128.2 mg/L (Rat) 4 h
Méthylamine	698 mg/kg ( Rat )	-	2.9 mg/L/4h ( Rat )

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Catégorie 1 B

 c) lésions oculaires graves/irritation Catégorie 1 oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

#### Methylamine, 2M in methanol

Date de révision 30-nov.-2024

Respiratoire Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Peau

Component	Les méthodes de surveillance	Espèce utilisée pour le test	Étude résultat
Méthanol	OCDE Ligne directrice 406	cobaye	non sensibilisant
67-56-1 ( 92-93 )	Guinea Pig Maximisation Test	_	
	(GPMT)		

e) mutagénicité sur les cellules

Aucune donnée disponible

germinales;

f) cancérogénicité;

Aucune donnée disponible

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

Aucune donnée disponible g) toxicité pour la reproduction:

Component	Les méthodes de surveillance	Espèce utilisée pour le test / durée	Étude résultat
Méthanol	OCDE Ligne directrice 416	Rat / Inhalation	NOAEC =
67-56-1 ( 92-93 )		2 Génération	1.3 mg/l (air)

h) toxicité spécifique pour certains Catégorie 1 organes cibles - exposition unique;

Catégorie 3

Système respiratoire, nerf optique, Système nerveux central (SNC).

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

Résultats / Organes cibles

Aucune donnée disponible

répétée;

**Organes cibles** Aucune information disponible.

j) danger par aspiration; Aucune donnée disponible

Autres effets indésirables Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées. Consulter l'article

correspondant du RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances des

États-Unis) pour des renseignements complets.

Symptômes / effets, aigus et différés

Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de

perforation. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Le produit ne doit pas

contaminer les eaux souterraines. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

#### Methylamine, 2M in methanol

Date de révision 30-nov.-2024

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Méthanol	Pimephales promelas: LC50 >	EC50 > 10000 mg/L 24h	
	10000 mg/L 96h		
Méthylamine		EC50: = 163 mg/L, 48h	
		(Daphnia magna)	
		EC50: 147 - 180 mg/L, 48h	
		Static (Daphnia magna)	
			l

Composant	Microtox	Facteur M
Méthanol	EC50 = 39000 mg/L 25 min	
	EC50 = 40000 mg/L 15 min	
	EC50 = 43000 mg/L 5 min	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance** Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies.

Component	Dégradabilité	
Méthanol	DT50 ~ 17.2d	
67-56-1 ( 92-93 )	>94% after 20d	

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable

	Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)		
I	Méthanol	-0.74	<10 dimensionless		
	Méthylamine	-0.713	2860 - 6910 dimensionless		

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces Mobilité probable dans l'environnement du fait de son caractère volatil. Se disperse rapidement dans l'air

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT Pas de données disponibles pour l'évaluation. et vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

#### 12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques

persistants

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Page 13/17

Methylamine, 2M in methanol Date de révision 30-nov.-2024

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé. Ne pas entraîner vers les égouts. Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Les quantités importantes affectent le pH et sont nocives pour les organismes

aquatiques.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les

déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### IMDG/IMO

**14.1. Numéro ONU** UN3286

**14.2. Désignation officielle de** Liquide inflammable, toxique, corrosif, n.s.a.

transport de l'ONU

Nom technique Methyl alcohol, Methylamine

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

Classe de danger subsidiaire 6.1, 8

14.4. Groupe d'emballage II

#### ADR

**14.1. Numéro ONU** UN3286

**14.2. Désignation officielle de** Liquide inflammable, toxique, corrosif, n.s.a.

transport de l'ONU

Nom technique Methyl alcohol, Methylamine

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

Classe de danger subsidiaire 6.1, 8

14.4. Groupe d'emballage II

#### IATA

**14.1. Numéro ONU** UN3286

<u>14.2. Désignation officielle de</u> Liquide inflammable, toxique, corrosif, n.s.a.

transport de l'ONU

Nom technique Methyl alcohol, Methylamine

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

Classe de danger subsidiaire 6.1, 8

14.4. Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de

Non applicable, les produits emballés

ľOMI

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### Methylamine, 2M in methanol

Date de révision 30-nov.-2024

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Inventaires internationaux**

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

	Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Ī	Méthanol	67-56-1	200-659-6	-	-	Х	X	KE-23193	Х	Х
Γ	Méthylamine	74-89-5	200-820-0	-	-	Х	Х	KE-23421	Х	Х

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Méthanol	67-56-1	X	ACTIVE	X	1	X	X	X
Méthylamine	74-89-5	X	ACTIVE	X	1	X	Х	X

Légende: X - Listé '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

#### Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Méthanol	67-56-1	-	Use restricted. See entry 69. (see link for restriction details) Use restricted. See entry 75. (see link for restriction details)	-
Méthylamine	74-89-5	-	Use restricted. See entry 75. (see link for restriction details)	-

#### **Liens REACH**

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

#### Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Méthanol	67-56-1	500 tonne	5000 tonne
Méthylamine	74-89-5	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)? Sans objet

#### Methylamine, 2M in methanol

Date de révision 30-nov.-2024

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

#### Réglementations nationales

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-classification)

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe		
Méthanol	WGK 2	Class I: 20 mg/m3 (Massenkonzentration)		
Méthylamine	WGK1	Class I: 20 mg/m³ (Massenkonzentration)		

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Méthanol	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84
Méthylamine	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 49,RG 49bis

#### Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

	Component	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)		Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause
Méthanol Sul 67-56-1 ( 92-93 )		Substances interdites et réglementées	Group I	

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

- H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables
- H301 Toxique en cas d'ingestion
- H311 Toxique par contact cutané
- H331 Toxique par inhalation
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H318 Provoque de graves lésions des yeux
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H332 Nocif par inhalation
- H335 Peut irriter les voies respiratoires

#### Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

#### Methylamine, 2M in methanol

Date de révision 30-nov.-2024

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian

Inventory of Chemical Substances)

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

EC50 - Concentration efficace 50%

LD50 - Dose létale à 50%

Transport Association

par les navires

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable RPE - Équipement de protection respiratoire LC50 - Concentration létale à 50% NOEC - Concentration sans effet observé PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

ADR - Accord européen relatif au transport international des

marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime

Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë COV - (composés organiques volatils)

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE)

1272/2008 [CLP]:

**Dangers physiques** D'après les données d'essai

Dangers pour la santé Méthode de calcul Méthode de calcul Dangers pour l'environnement

#### Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Département sécurité du produit. Préparée par

Date de préparation 16-sept.-2011 Date de révision 30-nov.-2024 Sommaire de la révision Sans objet.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. REGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006.

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

## Fin de la Fiche de données de sécurité